Près, rue Bonaparte. Ce comité avait fait également placarder l'affiche suivante à la Bourse du travail :

« Camarades,

» Les obsèques d'Antoine Nuger vont avoir lieu cette après-midi.

» Le comité, jusqu'à présent, n'a cessé de vous exhorter au calme. Des agents provocateurs sont seuls responsables des troubles qui ont eu lieu dans la rue.

» Maintenant nous devons rendre les derniers hommages à une victime.

» *Le quartier Latin saura montrer par son attitude* digne toute la douleur que lui a causé cet événement déplorable : un des nôtres tué à nos côtés.

» Que l'ordre, le silence, que le calme donnent à ses obsèques le caractère d'une protestation vraiment imposante.

» Camarades, n'oublions pas que nous escortons un cadavre. »

Au Conseil municipal

Les conseillers municipaux de Paris ont adopté, hier, l'ordre du jour suivant :

« Les conseillers municipaux de Paris, réunis hors session, décident que les résolutions suivantes seront portées à la connaissance de la population parisienne :

« 1° *Les funérailles de M. Nuger seront faites aux frais* de la Ville de Paris;

» 2° Une délégation du Conseil municipal assistera aux obsèques de la victime des brutalités policières, à Clermont-Ferrand.

» Le Conseil fait appel au calme de la population parisienne pour que la manifestation du deuil public conserve le caractère que comportent les circonstances. »

Appel aux troupes de province

A une heure du matin, l'*Agence Havas* nous communique une note annonçant que le ministre de la guerre, d'accord avec le président du conseil, ministre de l'intérieur, a donné l'ordre à une partie des troupes de cavalerie casernées à Vincennes, Versailles, Fontainebleau et *Compiègne, de se diriger sur Paris, où elles arriveront* cette nuit et dans la matinée.

Les ministres se réuniront ce matin en conseil de cabinet au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Charles Dupuy.

Derniers renseignements

Au moment d'une charge des agents des brigades centrales, vers onze heures et demie, des coups de feu sont partis de la maison formant l'angle du boulevard Saint-Michel, numéros impairs, et du boulevard Saint-Germain. Plusieurs agents ont été atteints par les balles. M. Clément, commissaire aux délégations, a fait une perquisition dans la maison et a opéré quatre arrestations.

Ajoutons qu'un capitaine de cuirassiers a refusé de charger sans une réquisition écrite. M. Touny, commissaire aux délégations judiciaires, a été forcé de s'exécuter et de formuler sa réquisition dans les termes d'usage, d'après les prescriptions réglementaires.

L'IMPOSITION DE LA BARRETTE

AUX NOUVEAUX CARDINAUX

Paris, 4 juillet. — La cérémonie de l'imposition de la barrette aux nouveaux cardinaux, NN. SS. Léoni et Bourret, archevêques de Bordeaux et de Rodez, a eu lieu, à quatre heures, à l'Elysée.

Les deux prélats, après avoir déjeuné avec leurs ablégats et les gardes nobles, chez Mme la comtesse Ducos, femme de l'ancien ministre, se sont rendus chez le curé de Notre-Dame de Passy, où le comte d'Ormesson, accompagné de M. Armand Mollard, sont venus les prendre, à trois heures et demie, avec trois voitures de la présidence et l'escorte d'honneur.

Dans la première voiture ont pris place les deux cardinaux et le comte d'Ormesson ; dans la seconde, les deux ablégats apostoliques, NN. SS. Granito di Belmonte et Radini-Tedeschi, et M. Armand Mollard ; dans la troisième, les deux secrétaires des ablégats et les gardes nobles.

Le cortège est entré dans la cour de l'Elysée à quatre heures; les honneurs militaires ont été rendus par la garde de service. Le général Borius et le capitaine de frégate Marin-Darbel ont reçu les prélats au perron.

Les deux ablégats ont été d'abord présentés, dans un salon du rez-de-chaussée, à M. Carnot qui avait à ses côtés le ministre des cultes, le ministre des affaires étrangères, les officiers de sa maison militaire. Après le discours d'usage en latin, les ablégats ont présenté au président les lettres pontificales qui les accréditent en qualité d'ambassadeurs extraordinaires.

Après la réponse de M. Carnot, les ablégats ont été conduits dans un autre salon, pour y revêtir l'habit rouge.

Pendant ce temps, le président de la République a reçu les archevêques de Bordeaux et de Rodez, dans le grand salon du rez-de-chaussée. C'est là qu'a eu lieu l'imposition de la barette, en présence du nonce apostolique.

Après les discours des archevêques et la réponse du président de la République, les prélats, le nonce et les ablégats sont allés présenter leurs hommages à Mme Carnot.

LES SCANDALES DE PANAMA

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Paris, 4 juillet. — La commission d'enquête s'est réunie à 2 heures sous la présidence de M. Clausel de Coussergues.

La déposition de Chabert

M. Grousset fait connaître qu'hier soir M. le garde des sceaux avait promis communication des procédures Hertz et Arton, et notamment la déposition Chabert, mais ce matin, lorsque la sous-commission s'est présentée au palais, le procureur général a refusé de communiquer tout document faisant partie de procédures non terminées, avant d'avoir des instructions précises.

M. Gamard s'étonne de cette réponse alors qu'on a communiqué l'information Prinet avant les débats judiciaires.

LA DISCUSSION GÉNÉRALE

Le rapport Vallé

M. le Président ouvre la discussion générale sur le rapport de M. Vallé.

M. Jolibois expose que la minorité ne veut discuter aucune partie du rapport, mais qu'elle se réserve d'expliquer ses votes avant qu'il soit procédé au scrutin sur le rapport.

M. Grousset refuse de discuter le rapport de M. Vallé et pense que la *minorité doit immédiatement donner* lecture de sa protestation.

Protestation de la minorité

M. d'Aillières donne lecture de la protestation suivante :

« Investis par la Chambre, au même titre que nos collègues de la commission, du mandat de rechercher et de faire la lumière sur les affaires du Panama, nous ne saurions nous associer, d'une façon générale, aux considérations développées dans le rapport de M. Vallé, ni à ses conclusions.

» L'unanimité de la commission, encouragée d'ailleurs par l'attitude très digne et très ferme de son président, était entrée résolument dans cette voie. Le gouvernement, de son côté, avait tout d'abord promis son plus actif concours, mais nous avons le regret de constater que, sans cesser de répéter ses promesses, le gouvernement, par son fait, constamment entrave l'œuvre de la commission; non seulement il est resté inactif en présence de la mort subite de M. de Reinach, précédée des démarches étranges que l'on sait, ne faisant procéder ni à l'apposition des scellés, ni à la saisie des papiers, lesquels, tombés ultérieurement aux mains de la justice, ne nous ont jamais été communiqués;

» Non seulement il a laissé Cornélius Herz séjourner à Paris une semaine sans l'arrêter, lui permettant ainsi de trouver un refuge à l'étranger mais il a laissé Arton en liberté... »

ans pouvoir expliquer, ni démentir les démarches de la police à Londres, il a fait saisir judiciairement les documents signalés ou découverts par la Commission et les a soustraits à son examen.

» Il a fait interroger par le juge d'instruction ceux mêmes qui paraissaient devoir nous apporter des éclaircissements, leur fournissant ainsi un prétexte à se dérober aux interrogatoires de la Commission. En un mot, il a paralysé constamment notre action et restreint notre rôle. Pour ne citer qu'un exemple :

» La commission prévenue que M. Chabert était disposé à donner des explications qu'il avait d'abord éludées, décida de l'entendre à nouveau, et comme il était malade désigna trois de ses membres pour l'aller interroger.

» Cette sous-commission se rendit chez M. Chabert le lendemain même, mais elle avait été devancée par le juge d'instruction, qui l'avait interrogé deux heures auparavant. Et quand elle demanda à M. Chabert de s'expliquer, celui-ci se tint dans une réserve inattendue, disant que sa situation venait de changer, qu'il se croyait tenu par l'instruction Herz, et que ses réponses dépendraient de ce que lui demanderait le juge d'instruction.

» *La majorité de la commission contrairement à notre* opinion, a décidé de clore ses travaux par la nomination du rapporteur général. Nous protestons contre cette décision et nous nous refusons à accepter la clôture d'une enquête insuffisante.

» Le rapport qui nous est présenté n'est pas en effet la conclusion d'une enquête conduite jusqu'au bout. Il n'est qu'une plaidoirie habile en faveur de pratiques gouvernementales et parlementaire que nous réprouvons comme l'a fait la Chambre elle même deux fois, d'accord en cela avec le sentiment public.

» Nous considérons comme contraire à la délicatesse que des membres du Parlement reçoivent des dons gratuits dans une affaire sur le sort de laquelle ils sont appelés à se prononcer par leurs votes.

» *Ce sentiment est si vrai que ceux-là même qui étaient* en cause ont commencé par nier avoir touché de l'argent au Panama; sentant bien que ce fait seul les compromettaient et qu'ensuite ils ont dû pour leur défense expliquer les circonstances dans lesquelles ils l'avaient reçu.

» Si, voulant suivre M. le Rapporteur dans l'ordre de la discussion, nous examinons l'intervention des ministres dans les libéralités suspectes faites dans la Compagnie de Panama, nous ne saurions davantage accepter ses conclusions et, comme lui, cette intervention, soit qu'il s'agisse de surveiller des distributions de fonds à la presse, soit qu'il s'agisse surtout d'avances faites à un ministre pour les besoins de sa politique.

» Il est un point que ni la commission ni le rapporteur n'ont cherché à éclaircir; ce sont les motifs du chantage qu'aurait exercé Cornélius Herz sur M. de Reinach, chantage révélé par quelques lettres et par des télégrammes dont une partie seulement a été retrouvée chez le banquier Propper mais dont la collection reste obstinément ensevelie dans les archives du ministère de l'intérieur.

» Des ministres, des hommes politiques ont été au courant de ce chantage, aucun d'eux n'a été interrogé sur ce point par la commission d'enquête, aucun d'eux ne l'a révélé dans l'instruction. Pourquoi ce silence?

» Sur notre demande, il est vrai, une sous-commission s'est transportée au Palais aujourd'hui, mais elle s'est vu formellement refuser la communication de la déposition Chabert et des pièces de l'instruction Herz et Arton sous prétexte que cette instruction n'est pas encore close.

» Cependant, M. le rapporteur a pu faire état dans son rapport de certaines pièces saisies au cours des instructions mêmes, dont la connaissance nous est officiellement refusée.

» En résumé, alors qu'il est établi qu'une somme considérable a été détournée du patrimoine des porteurs de Panama pour acheter des complaisances inavouables et concours politiques, alors que la corruption est manifeste.

» Tout l'effort du gouvernement semble avoir été de dérober à nos recherches les corrompus et d'écarter de la commission les pièces et les témoins qui pouvaient apporter à cet égard des indications précises.

» Nous croyons que le pays estimera que ses représentants étaient bien inspirés quand le 8 février, ils votaient l'ordre du jour suivant : La Chambre décide à soutenir le gouvernement dans la répression de tous les faits de corruption et résolue à empêcher le retour de pratiques gouvernementales qu'elle réprouve, passe à l'ordre du jour.

» Cet ordre du jour est aujourd'hui comme il était alors, l'expression de notre pensée.

» *Ont signé :* MM. *d'Aillières, Bigot, Gamard, Groussel,* Jolibois, Loreau, de Ramel et Pandore.»

Reprise de la discussion

M. Sarrien. — Il y a des points de cette déclaration sur lesquels nous sommes d'accord, nous retrouvons les dons gratuits aux députés et nous regrettons certains incidents de la procédure; mais je proteste contre cette *affirmation que la commission n'a pas cherché à faire la* lumière sur le chantage de Cornélius Herz.

Ca n'est pas notre faute si nous n'avons pas pleinement réussi; nous faisons, nous aussi, des réserves sur le rapport général, mais la preuve des faits allégués n'a pas été faite, ni par M. Andrieux, ni par M. Delahaye.

Nous n'avons donc, sans nous associer aux considérations du rapport, qu'à apporter les pièces du procès à la Chambre.

M. Jolibois. — Il reste des faits, et les actes, nous pouvons les juger ! Nous avons le droit de déclarer qu'un député qui reçoit un don gratuit dans une affaire soumise aux délibérations de la Chambre commet une mauvaise action.

M. Vallé. — Le rapport est mon œuvre personnelle et je n'ai pas la prétention de répondre aux sentiments de chacun.— Je ne demande pas mieux que de corriger mon rapport et de blâmer les bons gratuits.

M. Bigot. — Je demande l'insertion de la protestation lue par M. de Ramel, non seulement au procès-verbal, mais à la suite même du rapport de M. Vallé.

MM. Barthou, Deluns-Montaud et Bertrand reconnaissent à la minorité le droit de faire une déclaration, mais font des réserves sur certaines parties de cette déclaration.

Néanmoins, il est décidé que cette protestation sera annexée au rapport de M. Vallé avec les noms des signataires.

Ceux-ci se retirent ensuite et la discussion générale continue entre les membres de la majorité sur le rapport.

M. Vallé tient à déposer celui-ci ce soir même sur le bureau de la Chambre, parce qu'il doit s'absenter pour huit jours.

La lecture faite par M. de Ramel du contre-rapport dressé par la minorité produit au sein de la majorité une très vive impression.

La discussion qui a suivi a été fort animée, et malgré *M. Vallé qui voulait déposer son rapport ce soir, il a été* décidé de s'ajourner à lundi pour continuer la discussion.

En attendant, il a été décidé de modifier les conclusions du rapport Vallé qui dera contenir :

1° Un blâme à l'adresse des députés qui reçoivent un gain dans les affaires sur lesquelles ils sont appelés à voter.

2° Un blâme à propos des pratiques gouvernementales relevées par les affaires du Panama.

La séance a été levée à 5 heures 15.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séances du mardi 4 juillet

Présidence de M. Casimir-Périer, président

SÉANCE DU MATIN

LE BUDGET DE 1894

Encore moins d'assistants que la veille. Il fait presque frais dans la salle. Les budgets continuent à défiler au pas de course : commerce, industrie, colonies, finances.

Interrogé par M. Ricard, le ministre du commerce promet la très prochaine application de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des femmes, des filles mineures et des enfants. Les règlements d'administration publique sont enfin achevés, et le concours pour compléter le personnel a lieu en ce moment. Dans son zèle parcimonieux, la commission avait rogné 40,000 fr. sur le crédit destiné à encourager les Associations ouvrières de production et de crédit. MM. Doumer et Leydet font rétablir le chiffre primitif de 140.000 fr.

M. Chiché ne manque pas de demander, comme il le fait chaque année, la suppression des crédits affectés *aux services de l'Annam et du Tonkin. Assez de sacri*fices! s'écrie t-il. Jusques à quand engloutirons-nous des millions dans ce gouffre? » Toujours le même discours.

M. Delcassé, sous-secrétaire d'Etat, répond que la Chambre s'est déjà prononcée sur ce point. A une grande majorité, elle a repoussé une proposition semblable, affirmant ainsi la ferme résolution de maintenir notre situation au Tonkin. Depuis, le gouvernement n'a rien négligé pour faire respecter les droits de la France.

A cette heure, les postes siamois qui s'étaient installés sur le territoire de l'Annam ont été remplacés par des postes français : les opérations ont été effectuées aux frais du budget de l'Indo-Chine. L'Annam et le Cambodge savent aujourd'hui que la protection de la France n'est *pas un vain mot; les Siamois comprendront que le mo*ment est venu de nous accorder les réparations qui nous sont dues et que nous n'hésiterons pas à exiger au besoin.

La Chambre applaudit aux déclarations du sous-secrétaire d'Etat et, après quelques observations de M. le vicomte de Montfort et de M. Jourde, les crédits sont votés haut la main.

Lorsqu'on aborde le budget du ministère des finances, on voit surgir la question périodique des pensions militaires. C'est ainsi que M. Vilfeu plaide, au nom de l'équité, la cause des anciens militaires retraités avant le 23 juillet 1881, et sollicite en leur faveur une majoration de crédit de 150.000 fr. Une majorité de 273 voix contre 213 lui donne satisfaction, malgré l'opposition du gouverne*ment et de la commission. Mais il est moins heureux en* demandant une augmentation analogue pour les anciens marins, ce qui contriste profondement l'amiral Vallon.

La suite de la discussion est renvoyée à la séance de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Présidence de Casimir-Perier, président

La séance est ouverte à 2 heures 25.

M. Ferroul, qui a passé la matinée au quartier Latin, discute au milieu d'un groupe animé, composé de MM. Basly, Cousset, Castelin et Cunéo d'Ornano.

LE BUDGET DE 1894

Ministère des finances

La Chambre reprend le budget des finances.

Au chapitre 43 (allocation supplémentaire aux officiers et soldats assimilés, 3.271.540 f.) repousse sur ce chapitre, par 252 voix contre 239 sur 491 votants, une demande d'augmentation de crédit de 1.728.000 fr. formulée par M. Letellier.

On adopte sur ce même chapitre un amendement de M. Philippon qui augmente ce crédit de 95.000 francs et diminue de 75,000 francs le crédit du chapitre 21 (intérêts de capitaux de cautionnements.)

La Chambre adopte les chapitres 43 à 48.

LE CRÉDIT FONCIER

M. Lévêque. — J'ai l'honneur de vous faire remarquer sur le chapitre 49 (personnel de l'administration centrale du ministère, 4,610,080 francs) que l'inspection des finances a constaté que le compte d'amortissement des primes du Crédit foncier n'est jamais publié, et cependant, il atteint 618 millions. C'est dans ce compte *que le gouverneur trouve des fonds secrets. (Vives rum*eurs).

M. Christophle fait des libéralités excessives à la presse. (Exclamations.)

Cris au centre. — C'est une interpellation. (Très bien sur un très grand nombre de bancs.)

M. Lévêque. — On veut maintenir ce désordre pour faire les élections avec de l'argent. (Nouvelles exclamations). Le Crédit foncier ne donne pas pour les amis du gouvernement. Je me fais fort de prouver qu'en janvier 1889, il a donné de l'argent pour les boulangistes. (Violentes interruptions.)

INCIDENT

M. Christophle, gouverneur du Crédit foncier, est visiblement ému ; on crie : Les noms ! Les noms !

M. Lévêque.— C'est M. Rouvier qui m'a dit qu'on avait donné des fonds. (Vives rumeurs.)

M. Rouvier. — Moi !

M. Lévêque. — Oui, vous ! (Emotion prolongée).

M. Rouvier. — Expliquez-vous ?

M. Lévêque. — On a donné 25,000 fr. trois jours après *les élections, le 21 décembre 1888, on s'engageait à donner* des fonds.

M. Christophle. — C'est faux, jamais on n'a donné de fonds pour une campagne boulangiste. (Vives exclamations.)

M. Lévêque. — C'est M. Rouvier lui-même qui me l'a signalé.

M. Rouvier. — Je ne m'en souviens pas. (*Tumulte.*)

M. Lévêque. — Je m'en souviens si bien que j'en ai la preuve entre les mains et que je l'offre à M. le ministre. (Emotion générale.)

Je termine en déposant un ordre du jour invitant le ministre à prendre des mesures de surveillance à l'égard de l'établissement du Crédit Foncier. (Sensation prolongée.)

L'avis du ministre

M. Peytral, ministre des finances. — Je tiendrai la main à ce que le Crédit foncier ne prenne pas sur le capital obligataire les sommes destinées à la publicité. Les risques des prêts doivent être imputés aux profits et pertes et non au capital obligataire; je crois que le Crédit foncier partage cette manière de voir.

Quant à moi, je m'efforcerai de faire mon devoir. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

L'incident se termine par le vote de l'ordre du jour de M. Lévêque, devant l'impassibilité persistante de MM. Rouvier et Christophle.

Les chapitres 49 à 107 et dernier du ministère des finances, sont adoptés ainsi que les 14 chapitres relatifs au privilège des monnaies et médailles.

Budget de l'Agriculture

Les 19 premiers chapitres sont adoptés.

Sur le chapitre 20, (traitement du personnel des haras), 328,500 francs, la Chambre adopte un amendement de M. Leygues, augmentant ce crédit de 3,600 francs.

Sur le chapitre 21 (frais de tournées du personnel des haras), 125,000 fr., un autre amendement de M. Leygues, tendant à augmenter ce crédit de 7,000 francs, est adopté par 326 voix contre 206, sur 532 votants.

Sur le chapitre 22 (gages des sous-agents des haras, 1,067,700 fr.), la Chambre repousse, par 294 voix contre 214 sur 505 votants, un amendement de M. le baron Delamarzy, *demandant une augmentation de crédit de* 100.000 fr.

Les chapitres 2 à 56 sont adoptés.

LE PANAMA

Le rapport de M. Vallé

M. Vallé dépose le rapport de la commission d'enquête du Panama. Il sera imprimé et distribué.

LES ÉMEUTES DE PARIS

Demande d'interpellation

M. le Président.—J'ai reçu de M. Dreyfus une demande d'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour rétablir l'ordre à Paris.

En l'absence de M. le président du conseil, à qui cette demande est adressée, la fixation de la date est remise à demain.

Mercredi à deux heures, séance publique.

La séance est levée à 6 h. 45.

SÉNAT

Séance du mardi 4 juillet

Présidence de M. Challemel-Lacour, président.

La séance est ouverte à deux heures dix.

Sainte-Marie de Madagascar

Le Sénat adopte un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 400,000 francs à titre de subvention à la colonie de Sainte-Marie de Madagascar, ravagée par un cyclone.

Les étrangers en France

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national.

M. Gailly estime que ce projet est inutile et, de plus, dangereux. Il peut nous attirer des représailles de la *part de l'étranger et exposer aux pénalités de la loi* celui qui emploie des ouvriers étrangers.

M. Velten, rapporteur, défend le projet de loi.

M. Delsol dit qu'il faudrait appliquer la règle de la réciprocité.

L'ensemble de la loi est adopté.

La séance est levée.

LA SITUATION DE L'INDUSTRIE TEXTILE

EN POLOGNE

Notre consul général à Varsovie vient d'envoyer une intéressante analyse du rapport de la Bourse de Varsovie sur la marche des affaires en Pologne pendant l'année dernière.

Il y a là des indications précieuses : nous pensons donc devoir les reproduire à titre de renseignement pour nos lecteurs.

« Le commerce des laines ne se trouve pas dans des conditions moins favorables et les apports faits à la foire du mois de juin ont été rapidement écoulés. Pendant les six derniers mois de l'année, tout le stock de laines disponibles dans les magasins de province a trouvé facilement des acheteurs, et même à la fin de la saison les industriels polonais ont été obligés d'importer d'Allemagne des laines de qualité moyenne pour les besoins de leur fabrication.

» L'industrie cotonnière a pris également un développement à signaler, par suite des commandes importantes faites à Lody et dans les autres centres manufacturiers du royaume par le commerce russe. Il est, d'ailleurs, à remarquer qu'en 1892, de même que pendant les années précédentes, l'importation du coton brut est en voie de décroissance et qu'actuellement la fabrication polonaise s'approvisionne presque exclusivement du coton russe de Boukhara ....

» A la demande des fabricants de cotonnades, le comité de la Bourse est entré en relations avec le département des contributions indirectes au sujet du mode de remboursement des droits de douane sur le coton exporté à l'étranger. Le remboursement était admis en principe par le gouvernement, il s'agissait de déterminer les moyens de le mettre en pratique.

» On est tombé d'accord de part et d'autre que les cotonnades destinées à l'exportation doivent être estampillées dans les fabriques, et que la marque de l'administration des douanes doit être apposée à côté de la marque de fabrique, de manière à ce qu'elles puissent être séparées pour prévenir toute importation frauduleuse des produits qui auraient profité du remboursement des droits de douane. Quant au remboursement lui-même, il sera effectué au moment de l'exportation d'après les bases suivantes :

» Pour les tissus écrus ou blanchis : 1 r. 30 pour *poud*.

» Pour les tissus teints : 1 r. 50 par poud.

» Pour les tissus rouges d'Andrinople : 1 r. 85 par poud.

» Il a été décidé, en outre, que les certificats de remboursement seront acceptés par l'administration *des douanes comme argent comptant pour le paie*ment des droits de douane sur le coton de provenance étrangère. Les employés chargés d'estampiller les produits destinés à l'exportation sont nommés par le gouvernement, mais rétribués par les fabricants qui bénéficient du remboursement. Le drawback sur les cotonnades a été mis en vigueur dès le 1/13 janvier de cette année. »

NOUVELLES DU JOUR

La réforme des boissons

Paris, 4 juillet. — M. Arthur Legrand a déposé au projet de loi sur la réforme des boissons un amendement tendant à supprimer l'article 26 relatif à la déclaration préalable.

D'autre part M. Jamais a déposé un contre-projet revêtu de la signature de plusieurs de ses collègues.

Il reprend le principal du dégrèvement intégral des boissons hygiéniques, soutenu par lui devant la commission du budget. C'est ce principe que la Chambre a voté dans la dernière discussion.

N. Jamais, reprenant les dispositions de son projet, propose de relever les licences de manière à ne pas dépasser le chiffre de 200 fr. pour l'alcool. Au lieu d'être un droit fixe, la licence serait un droit proportionnel d'après les diverses classes de patentes.

Un instituteur condamné

Hier, à Evreux, aux assises, un instituteur de Sebecourt, M. A., a été gratifié de deux ans de prison faisant suite à ses deux ans d'école normale, pour attentat sur ses élèves.

Ouverture du Reichstag. — Discours de l'Empereur

*Berlin, 4 juillet. — Le discours du trône, lu à l'ouver*ture de la session du Parlement allemand par l'empereur lui-même, ne renferme que les passages suivants qui aient un certain intérêt:

« Les relations de l'Empire allemand avec les puissances étrangères, sont, comme par le passé, tout à fait amicales. Mais le rapport entre les forces militaires organisées de l'Allemagne et celles de nos voisins nous est encore plus défavorable que l'an dernier.

» L'intérêt de l'Empire exige que l'on se hâte autant que possible de prendre une décision touchant le projet de loi afin que l'on puisse, dès cette année, procéder à la levée des recrues, en prenant pour base le nouvel état de choses.

» Le Parlement ne sera donc pas saisi d'autres projets importants.

» C'est pour nous un devoir on ne peut plus sacré de conserver les glorieuses acquisitions que Dieu nous a accordées dans notre lutte pour l'indépendance. Nous ne pourrons remplir ce devoir que si nous nous rendons assez forts et assez puissants pour continuer d'être le sûr appui de la paix européenne. »

Un attentat contre le tsarewitch

Londres, 4 juillet.—On mande de Berlin au *Daily News* : « Un journal de Berlin dit qu'une tentative a été commise contre le tsarewitch pendant son dernier voyage.

» Les rails furent enlevés sur un parcours considérable près de Dunabourg.

» La locomotive pilote précédent le train avant déraillé, on put arrêter à temps le train impérial et éviter ainsi la catastophe.

» L'employé du chemin de fer préposé à la garde de la voie avait disparu. »

Nous ne donnons que sous les plus expresses réser cette dépêche de source allemande.

LE TRICOT-CHAINE

Depuis longtemps, dit le *Moniteur de la Bonneterie*, nous savons nos lecteurs avides d'être renseignés sur les nouveaux tissus que notre industrie a mis sur le marché.

Les tissus jersey ont un trop brillant succès pour qu'il y ait encore un bonnetier ignorant les détails de sa fabrication; mais bien peu connaissent les nouveaux tissus dits *TricotsChaîne*, dont les tissus peluchés, les grattés, les tissus peau d'agneau, les tissus filets, etc., ne sont qu'une petite variété.

Pour la définition et la description de cette classe de Tricots, nous ne saurions mieux nous autoriser que de l'ouvrage de F. Reh, traduit tout récemment par M. André Simon.

Aussi renverrons-nous à cet auteur tous ceux que nous ne pourrons satisfaire par les quelques extraits qui suivent :

Le Tricot-Chaîne diffère du tricot cueilli, en ce que l'étoffe est produite non par les enlacements d'un fil unique sur lui-même, mais par les liages multiples et les entrelacements de nombreux fils parallèles.

On appelle *chaîne* une rangée de ces fils parallèles et *Tricots-Chaîne* les articles de bonneterie fabriqués à l'aide desdites chaînes.

Pour comprendre et pouvoir distinguer les Tricots-Chaîne, pour bien saisir la portée des expressions techniques, le mieux est d'examiner de près la structure d'un article tout à fait simple et la formation des mailles qui le constituent.

Si l'on fait abstraction de toutes considérations extérieures, la formation des mailles est, en principe, identique dans le Tricot-Chaîne et dans le tricot cueilli.

Dans le Tricot-Chaîne, en effet, une *rangée horizontale de mailles se produit en une fois* et *simultanément*, les nouvelles mailles résultent du transport et de l'attaque des vieilles mailles par dessus les boucles nouvellement formées sur les aiguilles. C'est, du moins, ce qui a lieu avec les aiguilles à bec ; tandis que les aiguilles à palette réalisent les nouvelles mailles en tirant les boucles à travers les anciennes.

La différence entre les procédés du tricot cueilli et du Tricot-Chaîne réside dans la façon dont les nouvelles boucles sont formées. La rangée de boucles ne résulte plus du cueillement, c'est-à-dire de la jetée d'un fil sur toute la fonture et de l'abaissement des platines, mais de la *distribution*, dans un ordre déterminé, de chacun des nombreux fils de chaîne *sous* et *sur* une ou plusieurs aiguilles du métier. Le cueillement est ici remplacé par cette *distribution*.

La différence entre ces deux tricots peut assez facilement être saisie : tandis que dans le tricot cueilli le fil court horizontalement, dans le Tricot-Chaîne il se dirige verticalement.

Deux mailles voisines *cueillies* sont reliées, à la partie inférieure, par une bride horizontale; les liages des mailles du *Tricot Chaîne* se présentent obliquement et dirigés de bas en haut, tantôt de gauche à droite, tantôt de droite à gauche. Ces caractères distinctifs des deux genres de bonneterie apparaissent nettement à l'envers de l'étoffe.

Situation météorologique. — Roubaix 5 juill. — Hauteur barométrique 757. Température : A sept heures du matin 18 degrés au-dessus de zéro A une heure du soir 27 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 25 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Chronique électorale. — Nous avons annoncé hier que dans sa dernière réunion le Parti ouvrier avait décidé de présenter à Roubaix les candidatures de MM. Jules Guesde et Emile Moreau. Ainsi présentée cette nouvelle n'est pas absolument exacte. Dans sa dernière réunion le Parti ouvrier s'est bien occupé des futurs candidats de Roubaix, il y a bien été question de MM. Guesde et Moreau, mais aucune décision n'a été prise. Nous pouvons même ajouter que, onze groupes parmi lesquels celui très important de Lannoy, ont présenté la candidature de M. H. Carrette, maire de Roubaix, en opposition avec celle du député actuel de notre ville.

Ce bruit étant venu jusqu'à nous, nous nous sommes renseigné près d'une personne touchant de près à la mairie, qui nous a dit : « Je sais qu'il a été question de M. Carrette comme candidat aux prochaines élections législatives, *mais il n'accepterait pas*, car il considère que sa place est ici et non à la Chambre. »

Il est donc désormais acquis que M. Carrette ne se présentera pas. MM. Moreau et Guesde seraient dès lors candidats du Parti ouvrier ? Cela n'est nullement certain. En ce qui concerne M. Guesde il est vraisemblable que sa candidature sera adoptée unanimement par les groupes socialistes, car le membre principal de la Fédération ouvrière a accepté le programme dans son intégralité, même en ce qui concerne l'allocution de 3,000 fr. que tout député, élu avec le dit programme, s'engage à verser dans la caisse du Parti sur la totalité de ses appointements pour la prochaine législature.

M. Moreau se serait offert à verser 1500 francs seulement dans la caisse ouvrière socialiste. De plus, M. Moreau —toujours prudent— n'aurait pas encore, paraît-il, consenti à accepter en entier le programme socialiste collectiviste. Tout cela ne serait pas du goût du Parti socialiste ouvrier de Roubaix qui a, du reste, de vieilles préventions contre le député actuel de notre ville.

M. Moreau, jusqu'à nouvel ordre, ne peut donc être considéré comme candidat. Nous serons, du reste, fixés bientôt. C'est, en effet, la semaine prochaine, soit dimanche, soit lundi, que l'assemblée générale du Parti ouvrier proclamera les candidats — et elle ne se prononcera qu'après avoir entendu les explications du citoyen Moreau.

***

M. Culine, dit l'Inévitable, sera le candidat du Parti ouvrier à l'élection du Conseil d'arrondissement du 16 juillet. Jusqu'ici on ne lui connait pas de concurrent. Puisque M. Culine est *inéligible*, il serait bon qu'un candidat « sérieux » se présente. Les électeurs alors, n'auraient pas été convoqués en pure perte. N'est-ce pas l'avis du corps électoral ?

L'élection au Conseil d'arrondissement. — Par arrêté préfectoral, les électeurs du Canton-Est de Roubaix sont répartis pour l'élection du 16 juillet, au Conseil d'arrondissement, en six bureaux de vote, savoir :

1. Hôtel-de-Ville, salle des adjudications; 2. Ecole de Garçons, rue Pierre-de-Roubaix; 3. Ecole de garçons rue Delezenne; 4. Ecole de garçons, rue Decrème; 5. Ecole de garçons, rue d'Hem; 6. Ecole de garçons, rue du Moulin.

La taxe de la viande de boucherie. — La Mairie vient de faire afficher l'avis suivant :

« Le Maire a l'honneur de rappeler aux habitants qu'en dehors des « filets de bœuf, des côtelettes de mouton vendues à la pièce, des pieds de mouton et des têtes et pieds de veau », toutes les viandes de boucherie sans exception doivent être vendues, sur le territoire de Roubaix, aux prix de la Taxe municipale.

» Les bouchers ne peuvent majorer sous aucun prétexte. Pour éluder l'arrêté municipal, quelques-uns d'entre eux annoncent la vente de viandes taxées et de viandes non taxées ; les habitants sont priés de se mettre en garde contre cette dernière manière de faire qui tend à surprendre leur bonne foi. A l'exception des morceaux désignés ci-dessus, *il n'existe pas de viande non taxée.*

» Tout boucher convaincu d'avoir vendu ou tenté de vendre de la viande à des prix supérieurs à ceux fixés par la taxe est passible quelle que que soit la raison qu'il invoque, des peines édictées par les art. 479 et 480 du Code pénal.

» Roubaix, le 3 juillet 1893.

Le Maire,
» H. Carrette. »

— Des instructions ont été données à M. le commissaire central, pour sévir très rigoureusement contre les bouchers qui, *par un moyen quelconque*, cherchent à éluder l'arrêté municipal tarifiant les viandes.

Les bouchers pourront être poursuivis par application des articles 479 et 480 du Code pénal, qui édictent des peines d'emprisonnement.

Les résultats de deux adjudications. — Mardi, à onze heures du matin, ont eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Hervé Milbéo, adjoint au maire, assisté de MM. Henri Thérin et César Vanmullen, conseillers municipaux, et en présence de M. le directeur de la Voirie, et de M. le receveur municipal, les adjudications suivantes :

1° *Construction d'un aqueduc rue Victor Hugo.* Quatre entrepreneurs, soumissionnaires, se sont présentés : MM. Jules Desplanques, de Roubaix, avec 12 0/0 de rabais; Gustave Tiberghien, de Roubaix, avec 8 0/0; Louis Colin, de Lille, avec 9 0/0; Larnou frères, de Roubaix, avec 10 0/0. M. Jules Desplanques a été déclaré adjudicataire.

Le devis s'élève à la somme de 20.500 fr., y compris celle de 651 fr. pour dépenses imprévues. Cautionnement à verser 650 fr.

2° *Mise en état de viabilité de la rue de Bouvines.* — Deux entrepreneurs, soumissionnaires, se sont présentés : MM. Antoine Labbe, de Lille, avec 4 0/0 de rabais; Léon Honoré, de Roubaix, avec le même chiffre.

Au second tour, M. Antoine Labbe a maintenu ses premières conditions; Mais M. Léon Honoré, ayant propose 4.01 0/0, a été déclaré adjudicataire.

Le devis s'élève à la somme de 31,000 fr., y compris celle de 1,011 fr. 30 pour dépenses imprévues. Cautionnement à verser 1,000 fr.

La quatrième commission municipale s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville mardi soir, à huit heures, pour arrêter définitivement le programme de la fête nationale du 14 juillet, (il a été question d'un bal au Trichon) et examiner le projet d'un service de renseignements judiciaires gratuits à installer dans les bureaux de la Mairie.

Le plan monumental de Roubaix, exécuté par M. E. Sternheim, directeur des plans monumentaux de France, est terminé. Nous aurons l'occasion de parler prochainement de ce plan panoramique

Un orage violent s'est abattu mardi soir, à 9 h. 1/2, sur Roubaix et les environs. Le vent, très intense, roulait de gros nuages noirs et d'innombrables éclairs sillonnaient les nues.

Vers dix heures, une forte pluie, ondée bienfaitante, est tombée; mais, malheureusement, elle n'a pas été de longue durée. A 11 heures le tonnerre grondait au loin, l'air était chargé d'électricité, quelque éclair éclairait encore par instants l'horizon, mais la tourmente était finie et une chaleur étouffante *continuait à sévir.*

A 2 heures du matin, le ciel était rasséréné : la lune brillait, et un beau jour s'annonçait, bercé par les doigts de rose de l'aurore qui s'élevait paisible et radieuse à l'orient.

***

Par suite de l'orage, les communications téléphoniques et télégraphiques ont été rendues presque impossibles pendant toute la nuit.

On ne signale jusqu'ici aucun accident causé par la foudre.

La grève. — Mardi matin, une nouvelle délégation s'est présentée, à la filature de MM. Cavrois-Mahieu et fils, rue Montgolfier.

Auc